

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

04 février 2016

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances sous la présidence du maire Monsieur Sylvain LETENDRE.

Date de convocation : le 28 janvier 2016

PRÉSENTS : LETENDRE Sylvain, ALBY Christian, EL BAHRI Monder, MACIEJEWSKI Adeline, MARY Brigitte, PIETRUSKA Sandra, VILLARD Sandrine et LAMBERT Mary-Pierre et LAPLAIGE Virginie

ABSENTS EXCUSÉS : SALCEDE Damien, BOY Virginie

ABSENTS : LEMOINE Alexandre, AMBROSIO Ludovic

POUVOIRS : ALLARA Evelyne à MARY Brigitte, LECURIEUX-LAFFERONNAY Karl à PIETRUSKA Sandra

Lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte-rendu,
- 2) Dépenses à imputer au compte 6232,
- 3) Rejets de prélèvements et exclusion,
- 4) Répartition DSR 2017,
- 5) Demande de subventions du secours catholique et de la prévention routière,
- 6) Adhésion au service de Médecine Préventive,
- 7) Demande d'une subvention (DETR) pour l'acquisition d'une balayeuse désherbeuse
- 8) Demande d'une subvention (CDDL) pour l'acquisition d'une balayeuse désherbeuse
- 9) Demande d'une subvention (DETR) pour les travaux de rénovation Route de Paris
- 10) Mandatement Investissement 2016
- 11) Maintien du CCAS ou remplacement par commission d'action sociale
- 12) Point sur les agents communaux qui arrivent en fin de contrat en 2016
- 13) Vente d'une parcelle à l'entreprise CPE

LAMBERT Mary-Pierre a été proposée par Mr le Maire comme secrétaire de séance ce qu'elle a acceptée.

1 / Approbation du compte rendu du 25 Novembre 20 15

Compte-rendu du conseil municipal du 25 Novembre 2015 approuvé à l'unanimité.

2 / Dépenses à imputer au compte 6232

Afin de pouvoir mandater une facture Casteldis d'un montant de 182.03€ (concernant les achats du pot de départ de Mme RAGOULLIAUX + bon de 150€ à Mme RAGOULLIAUX afin de lui payer les indemnités de recensement) et de définir les dépenses à imputer au compte fêtes et cérémonie la trésorerie nous demande de prendre une délibération afin de les prendre en charge.

Ex : cérémonie officielle, inauguration, repas, fleurs, cadeaux offert aux personnels ...

Délibération prise et votée à l'unanimité

3 / Rejets des prélèvements et exclusions pour la mensualisation des factures d'eau

Nous devons définir une règle d'exclusion des prélèvements afin d'interrompre les futures mensualités si l'abonné n'honore pas le règlement de 2 mensualités consécutives (rejet de prélèvement).

Règle d'exclusion acceptée et votée à l'unanimité

4 / Répartition D.S.R 2017

Afin d'actualiser notre dotation de solidarité rural nous devons recalculer la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Car cette dotation est calculée suivant la longueur de voirie (plus de longueur = dotation plus importante)

Action adoptée et votée à l'unanimité

5 / Demande de subvention du secours catholique et de la prévention routière

Nous avons reçu deux demandes de subvention :

Secours catholique
Prévention routière

Après avoir délibéré le conseil municipal décide le versement d'une subvention de 100€ au secours catholique.

Vote : Pour 10 Abstention 1

6 / Adhésion au service de Médecine Préventive

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine Préventive.

Cette mission peut être réalisée par le centre de gestion (60€/visite médicale)

M. le Maire propose de signer une convention auprès du Centre de Gestion afin de lui confier la prestation de Prévention et Santé au travail.

Proposition acceptée Votée à l'unanimité

7 / Demande de la Subvention D.E.T.R pour l'acquisition d'une balayeuse désherbeuse

M. Le Maire a demandé des devis concernant l'acquisition d'une balayeuse désherbeuse suite à l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique (joint). Cet outil devra remplacer l'utilisation des désherbants et pourvoir au nettoyage des trottoirs et caniveaux.

A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du DETR à hauteur de 30% à 55% du coût total HT.

Selon le plan de financement suivant :

- Montant total de l'opération (HT) : 9120.00€
- Montant de la subvention possible : de 2736.00€ à 5016.00€

Demande de subvention acceptée et Votée à l'unanimité

8 / Demande de la Subvention CDDL pour l'acquisition d'une balayeuse désherbeuse

Mr Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du CDDL à hauteur de 20% du coût total HT.

Selon le plan de financement suivant :

- Montant total de l'opération (HT) : 9120.00€

Montant de la subvention possible : 1824.00€

Après cumul minimum de ces deux subventions la participation communale serait de 2280 € à 4560.00 € prises en charge sur le Budget 2016.

Demande de subvention acceptée et Votée à l'unanimité

9 / Demande de Subvention D.E.T.R pour les travaux Route de Paris

M. Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du DETR concernant les travaux prévus route de Paris , la date limite de dépôt de dossier étant le 29 février 2016.

Demande de subvention acceptée et Votée à l'unanimité

10 / Mandatement de l'Investissement 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater des factures d'investissement 2016 avant le vote du budget, afin que les entreprises soient payées dans les délais.

Ces dépenses seront inscrites sur le BP 2016.

- Création du site internet : 3 000€
- Achat d'une parcelle : 6 150€
- Révision PLU : 3 660€
- Facture de solde Maîtrise d'ouvrage (BEIMO) : 7 999.22€
- Achat d'un palan : 225€

Autorisation Votée à l'unanimité

11/ Maintien du CCAS ou remplacement par commission d'action sociale

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un centre communal d'action sociale (CCAS). Si l'article 79 a pour objectif de supprimer les obligations annuelles inutiles (adoption d'un budget, reddition des comptes) il ne remet nullement en cause la poursuite des activités sociales de la commune...

La suppression des CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants doit être décidée par délibération du conseil municipal. Afin d'assurer la lisibilité de l'action sociale au titre d'un exercice, la dissolution du budget du CCAS interviendra au 1er janvier qui suit la date de la délibération du conseil municipal. Le cas échéant, l'actif et le passif du CCAS sont repris dans les comptes de la commune.

A ce titre M. Le Maire propose de réfléchir à l'éventuelle suppression du CCAS et remplacement par une Commission d'action sociale élue par le conseil municipal.

La réflexion est en cours, l'observation de l'évolution de la loi aussi, et afin de prendre en compte certaines interrogations des membres du CCAS ,ce sujet sera abordé par le conseil de nouveau en juin.

12 / Point sur les agents communaux qui arrivent en fin de contrat en 2016

En vue de la préparation des lignes budgétaires de 2016, M. Le Maire propose de réfléchir quant à l'avenir de Mme BAAMRANI et de M. CLERGEOT qui arrivent en fin de contrat cette année.

- Pour Mme BAAMRANI : Titularisation avec un nombre d'heures à définir, CDD avec un nombre d'heures à définir ou fin de contrat.
- Pour M. CLERGEOT : titularisation avec salaire à négocier ou fin de contrat (plus de CCD possible)

Mme VILLARD Sandrine a quitté la salle du conseil à sa demande et sur proposition de Mme MARY pour ne pas influencer la décision du conseil compte tenu de sa situation familiale (conjoint).

Après avoir délibéré ,le conseil municipal autorise Mr Le maire à proposer à Mr Clergeot sa titularisation .

Vote : Pour 8 Abstention 3

La proposition de rémunération exacte de M.Clergeot sera définie au cours du prochain conseil municipal après prise en compte de l'évolution éventuelle de la masse salariale dans le budget 2016 et prise en compte de son désidérata.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr Le maire à proposer à Mme Baamrani un contrat à durée déterminée de 6 mois à la suite de son contrat en cours.

Votée à l'unanimité.

Le nombre d'heures hebdomadaire sera à définir avant le mois de juin par le conseil municipal après étude de la charge de travail à venir et pourrait être compris entre 15 et 20 heures. La rémunération de Mme Baamrani serait ajustée en conséquence sur la base actuelle.

13 / Vente d'une partie de parcelle à l'entreprise CPE

Le bâtiment de la société CPE déborderait sur la parcelle appartenant à la commune (à côté de l'école). Probablement sur 1 m en angle gauche (contrôle en cours par un géomètre rémunéré par CPE.)

M. Le Maire propose de céder cette partie de la parcelle à la société CPE pour 1€ symbolique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr Le maire à réaliser la vente de cette parcelle à CPE pour 1 euro symbolique, tous les frais occasionnés par cette vente étant à la charge de CPE.

Votée à l'unanimité.

A 21h20, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait à Viels-Maisons,
Le 5 février 2016

Le Maire,
Sylvain LETENDRE

